



L'INFORMATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



ACTIONS SOCIALES

Pour tous les âges



de la vie



pages

10/13

Dossier

CIAS du Pays de Lumbres

L'épicerie locale et solidaire a ouvert ses portes ! A qui s'adresse-telle ? Comment elle fonctionne ? Quelles sont les missions du CIAS ? On vous dit tout !

pages

14/15

Animations de l'été

Et si vous mordiez à l'hameçon ?

page

18

Aa Piscine

Apprendre à nager en toute sécurité

Sommaire

page

3 En images

pages

4/5 Actualités

pages

6/7 Budget

page

8 Développement économique

page

9 Déchets

pages

14/15 Animations territoriales

page

16 Mobilité

page

17 Culture

page

18 Centre aquatique

page

19 Sport

Dossier

Actions sociales en Pays de Lumbres

pages

10/13

Éditos

La CCPL au service de tous ! Après un hiver difficile qui nous a tous marqué, le numéro estival de votre magazine intercommunal fait la part belle à l'optimisme avec des sujets revigorants et vivifiants.

Ainsi, son dossier central met en lumière les actions du nouveau Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Lumbres, en faveur des habitants, quels que soit leur âge, leur situation. Le CIAS a vocation à accompagner chaque habitant à toutes les étapes de sa vie sur le Pays de Lumbres : de la naissance jusqu'au vieillissement en passant par l'adolescence ou l'âge d'être jeune parent... Ce dossier fait le focus sur les actions qui ont pris de l'ampleur avec la création du CIAS l'an dernier : accompagnement socio-professionnel, remise de Tapis d'éveil aux jeunes parents, Colo pour les ados, bilan de santé, actions parentalité, petite enfance... et surtout après de longs mois de travail et de grosses attentes, l'ouverture début Juin d'une épicerie sociale et solidaire dont on vous présente le fonctionnement ici. Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui nous ont accompagné dans la création de ce nouveau service, élus, techniciens, associations locales et nos co-financeurs que sont la Caisse d'Allocations Familiales et le Département du Pas de Calais.

J'espère que ce nouveau MAG résolument optimiste vous apportera tout à la fois de l'enthousiasme, de bonnes nouvelles, de bonnes idées de sortie... De bon augure pour passer un bel été en Pays de Lumbres !

Christian Leroy

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maire d'Escœuilles

Votre numéro 9 du Mag Pays de Lumbres revêt un avant-goût de vacances... Et qui dit vacances, dit baignades en vue. Vos enfants sont-ils prêts ? Le centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine propose des leçons de natation toute l'année. C'est peut-être le moment de se jeter à l'eau ! Côté sorties ce ne sont pas les propositions et activités qui manquent. Regardez plutôt du côté de notre programme d'animations territoriales : il regorge d'idées sorties et animations pour tout le monde ! Cette édition met aussi en évidence le loisir pêche, pour le plus grand bonheur des petits et des grands. Il y a tant de façons de s'aérer et de s'évader en Pays de Lumbres ! A la rubrique Mobilité, retrouvez les animations vélo qui se poursuivront jusqu'à la rentrée. La rubrique Culture, elle, vous fera penser à aller sélectionner vos lectures pour l'été : peu importe où se trouve le bouquin sur lequel vous avez jeté votre dévolu ! Les médiathèques PLUME sont en Réseau et la navette vous permettra de faire venir à vous les ouvrages de votre choix. Un succès qu'on vous présente ici. La CCPL espère un été indien pour faire durer les plaisirs de l'été – rendez-vous au Festival d'Art Singulier qui fait son retour.

Enfin, tous au rythme des JO de Paris ! La communauté de communes a d'ailleurs distribué des places en proposant aux habitants de participer à des défis olympiques !

L'été sera sportif en Pays de Lumbres, Terre de Jeux !

Julien Delannoy

Vice-Président en charge de la Communication
Maire de Wavrans-sur-l'Aa



 Communauté de Communes du Pays de Lumbres

 @pays de lumbres

 Grandeur Nature en Pays de Lumbres

mag
Pays de Lumbres

N°9 – Juin 2024 – MAG PAYS DE LUMBRES, le magazine de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Maison de Services Espace France Services – 1, Chemin du Pressart – 62380 Lumbres
03 21 12 94 94 – www.cc-paysdelumbres.fr – accueil@ccplumbres.fr
Responsables de publication : Christian Leroy – Julien Delannoy
Réalisation : Service communication de la CCPL – Céline Carbonnet
Assistance technique : Marie Senécat
Dépôt légal à parution
Impression : Nord Imprim – Tirage : 11 200 exemplaires – Papier et encre recyclés



PAYS DE LUMBRES
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

www.cc-paysdelumbres.fr



Tri à la source des biodéchets

Tous au compost !

Depuis le 1^{er} janvier 2024, passage du tri à la source des biodéchets, la CCPL forme les habitants à la pratique du compostage à travers des ateliers qui ont lieu chaque 1^{er} samedi du mois à la Maison des Services. Près d'une centaine d'habitants ont été formés depuis le début de l'année. Les ateliers font une pause pendant l'été, mais ils seront de retour à la rentrée, **le samedi 7 septembre à 09h30 et 11h00**. Pensez à vous inscrire au 03 21 12 57 24 ou par mail developpement-durable@ccplumbres.fr

Premier Festival Jeune Public

En avant les Pestacles !

La 1^{ère} édition du Festival Jeune Public 'En avant les Pestacles' a trouvé son public ! Tous les pestacles ont affiché complet durant le week-end du 26 au 28 avril derniers à la Maison du Papier d'Esquerdes. Les ateliers animés par le Réseau PLUME, le Relais Petite Enfance du CIAS du Pays de Lumbres, La Boutique Singulière de Lumbres et la ludothèque « A vos jeux, prêts ? Jouez ! » ont également fait carton plein. Au total 343 personnes sont passées sur les 3 jours, venues parfois des Flandres et du Dunkerquois pour se divertir. On remet ça en 2025 ?



Démonstration à l'Aa Piscine

Synchro !

Le Swimming Club Boulonnais était en représentation avec 30 nageuses dans le grand bassin de l'Aa Piscine le 16 mars dernier. L'occasion de faire découvrir la natation artistique ou synchronisée. Les gradins du centre aquatique ont affiché complet. Après quoi cette découverte a donné des envies et des idées... Les plus jeunes ont pu bénéficier d'une initiation lors des Kids Training et pendant le Défi de l'eau. Face à l'engouement, il se peut que la thématique « danse aquatique » s'invite à nouveau dans les Kids Training...

Collecte des déchets

Des bacs tous neufs côté Hem

Afin d'uniformiser les bacs de collecte des déchets de l'ensemble des habitants de la communauté de communes, la CCPL procède depuis mars dernier au remplacement des bacs d'ordures ménagères et de tri côté Hem. La plupart des foyers des communes de Audrehem, Bonningues-les-Ardres, Clerques, Journy et Rebergues étaient encore équipés des anciens bacs du SMIRTOM. La société de collecte en charge de ramasser les déchets ne sera plus en mesure de prendre ces anciens bacs à compter du 1^{er} septembre 2024. Deux agents de la CCPL, Maëlle et Lison, effectuent les livraisons en porte-à-porte des deux nouveaux bacs à utiliser dès leur réception. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service Prévention des Déchets au 03 21 12 94 92 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.



Semaine de l'abeille

Elle a fait le buzzzzzz

La semaine de l'abeille 2024 de la communauté de communes a débuté par une journée porte ouverte le 18 mai dernier, avec présentation du rucher de la CCPL et ouverture des ruches, expositions et matériel d'apiculture, stand d'information et jeux ludiques avec le Conservatoire des Espaces Naturels des Hauts-de-France, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale, le Réseau PLUME... Elle s'est poursuivie dans quatre écoles du territoire, à Coulomby, Quelmes, Pihem, Remilly-Wirquin... mais aussi auprès des enfants et assistantes maternelles du Relais Petite Enfance sur les communes de Zudausques, Escœuilles, Dohem, Bléquin et Lumbres. La Boutique Singulière à Lumbres a également bénéficié d'un atelier thématique. Au total, ce sont près de 300 personnes qui ont profité de ce temps de sensibilisation à l'environnement et en particulier aux pollinisateurs.



Ancienne piscine de Lumbres

De la démolition du bâtiment à la renaturation du site

Vous avez connu l'ancienne piscine et vous avez des photos, des anecdotes, des souvenirs à nous partager ? Vous pouvez nous les envoyer via le Messenger de la page Facebook de la CCPL ou par mail à accueil@ccplumbres.fr

L'ancienne piscine de la rue Marx-Dormoy à Lumbres vit ses dernières heures. Nombreux sont les habitants du territoire à l'avoir connu, à y avoir appris à nager... Mais pour une question de coût et de sécurité, le bâtiment de plus de 50 ans -il a été construit en 1972- est en passe de se reconvertir en un espace de nature en cœur de ville.

L'équipement, un bâtiment de 730m², est fermé depuis l'ouverture du nouveau centre aquatique intercommunal l'Aa Piscine en 2018. Cela faisait donc cinq ans que l'ancienne piscine, propriété de la CCPL en 2001, année de transfert de la ville de Lumbres vers la communauté de communes, était vide. Sa réhabilitation, un temps envisagé pour d'autres fonctions, a finalement été abandonnée au vu des coûts prévisionnels.

Tel que prévu au Contrat de Relance et de Transition Ecologique et au plan d'action de la convention-cadre Petite Ville de Demain, opération de revitalisation du territoire, la requalification du site de l'ancienne piscine revête une importance majeure pour le territoire. Situé au sud de la commune de Lumbres, à proximité de l'Aa et de la Montagne de Lumbres, le secteur du Marais accueille les principaux équipements sportifs de la commune dont certains présentent une envergure supra-communale. Il est à ce titre **l'un des sites privilégiés de la stratégie des Sports de Nature développée par la communauté de communes.**



Le bâtiment présentait un état dégradé et préoccupant pour la sécurité et la reconversion du bâtiment n'était pas envisageable. C'est pourquoi la CCPL a entrepris sa déconstruction et, en lien avec les ambitions de la stratégie biodiversité définie au sein de son Plan Climat Air Energie Territorial, la renaturation du site et l'imperméabilisation du sol.

Il s'agit ainsi de **créer un îlot de nature en cœur de ville et en connexion avec les espaces naturels avoisinants.** La mémoire du site sera conservée via **l'intégration dans l'aménagement**



d'éléments issus de la déconstruction de la piscine. Les briques en terre cuite et le grès cérame seront réemployés en revêtements de sol pour les nouvelles allées. Les sautoirs bleus des couloirs de nage seront disposés sur les gradins engazonnés...

Ce site a été pensé comme un espace de vie, de biodiversité et de rencontre, **support favorable aux animations menées par la CCPL et ses partenaires** en matière d'éducation à l'environnement. **Un espace «théâtre de verdure»** permettra d'accueillir ce type d'actions mais aussi **des animations à vocation plus culturelle.**

Coût de l'opération : 386 870€ HT. Ce projet est financé par l'Etat au titre du Fonds vert (opération recyclage foncier et renaturation) à hauteur de 270 809€ et par le Département du Pas de Calais (biodiversité) à hauteur de 38 687 €, soit **un financement complet de 80%.**





Inondations

Une ampleur dramatique, des actions exceptionnelles

Face aux épisodes de crue dramatiques qui se sont succédés entre fin 2023 et début 2024 sur la vallée de l'Aa et de la Hem, la CCPL s'est organisée pour agir et venir en aide aux habitants et aux communes sinistrées.

GESTION DES DÉCHETS ISSUS DES INONDATIONS : la CCPL a organisé des collectes spécifiques auprès des habitants sinistrés afin de débarrasser efficacement et rapidement les encombrants et déchets liés aux inondations : 150 tonnes de déchets ont été collectées.

SUIVI DE LA CELLULE DE RELOGEMENT : la CCPL suit et accompagne les sinistrés, via les communes, dans leurs démarches de relogement à travers notamment les comités opérationnels organisés en sous-préfecture chaque semaine avec les différents partenaires. La CCPL a fait remonter à la cellule de relogement **28 situations qui ont toutes été traitées**. Les hébergeurs touristiques ont été contactés pour identifier les logements disponibles : 16 ont été identifiés par leurs propriétaires.

AIDE AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES ET AGRICULTEURS SINISTRÉS
La CCPL soutient les entreprises victimes des inondations. Les intempéries hors normes ont laissé derrière elles des dégâts matériels considérables perturbant parfois gravement les activités économiques locales. Face à cette crise, la CCPL a pris des mesures exceptionnelles pour soutenir les entreprises touchées. Ainsi, les entreprises ayant subi des dommages matériels engendrant une perte d'exploitation significative ont pu bénéficier d'**une subvention comprise entre 1 500€ et 5 000€, selon le nombre de salariés**. Cette aide vise notamment à couvrir une partie des coûts de réparation et de remplacement des équipements endommagés. **Une avance remboursable** a été proposée aux entreprises qui ont connu une baisse d'activité directement liée aux inondations, même en l'absence de dommages matériels majeurs. Le montant de l'avance est variable selon le nombre de salariés, de 3 000€ à 5 000€, remboursable au bout de 3 ans. Cette mesure intervenant en complément des aides de l'Etat ou des aides consulaires, vise à fournir un soutien financier immédiat pour aider les entreprises en reconstituant rapidement leur trésorerie. En outre, **les agriculteurs impactés matériellement** ont également pu bénéficier d'un soutien de la CCPL via **une subvention** permettant de prendre en charge tout ou partie du remplacement ou de la réparation de leurs outils de production. La CCPL a versé à ce stade 20.734€ répartis sur 9 dossiers.

AIDE AUX SINISTRÉS : la CCPL a décidé en conseil communautaire de janvier 2024 de pouvoir **aider les administrés sinistrés du territoire en accordant une subvention de 10 000€ via la Croix Rouge** à affecter sur le territoire. En parallèle, le 30 avril 2024, La Communauté de Communes du Pays de Lumbres s'est associée à la CAPSO pour coorganiser un événement plus festif après des



temps difficiles traversés par les habitants et le territoire durement touchés : le concert 500 VOIX POUR QUEEN. **Tous les fonds récoltés 4 710€ ont été reversés auprès de la Croix Rouge pour les sinistrés des inondations.**

ELABORATION DU PLAN INTERCOMMUNAL DE SAUVEGARDE (PICS) : le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est un document qui « constitue un relais entre les politiques locales de prévention des risques et celles de gestion des situations de crise. Il organise la solidarité entre communes membres d'une même intercommunalité face aux risques, en favorisant l'expertise, l'appui, l'accompagnement ou la coordination en matière de planification ou lors des crises ». Il prévoit en particulier : la mobilisation et l'emploi des moyens de la CCPL au profit des communes, la mutualisation des moyens communaux, la continuité et le rétablissement des compétences ou des intérêts communautaires. Dans ce cadre, et face aux inondations qui ont frappé le territoire, le conseil communautaire a décidé le lundi 29 janvier 2024 de lancer l'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde pour le Pays de Lumbres dont l'approbation est souhaitée avant l'automne prochain.

LUTTE CONTRE LA VULNÉRABILITÉ DES HABITATIONS ET ENTREPRISES FACE AUX INONDATIONS : la CCPL ayant confié les actions de prévention des inondations au SYMVAHEM et au SMAGEAA, elle contribue activement aux moyens humains et financiers à déployer sur les actions de diagnostic de vulnérabilité des habitations et entreprises de son territoire et sur la fourniture des moyens de protection nécessaire (atardeaux notamment). Ces actions sont également en cours de mise en œuvre.



Budget annuel

La CCPL garde le cap !

Comme tout un chacun, la CCPL fait face à une augmentation grandissante des dépenses de fonctionnement. Si à l'échelle nationale, 2023 a tout de même été marquée par un ralentissement de la croissance et du poids de l'inflation, ces effets ne sont pas sans conséquences sur les budgets publics. Ainsi, le budget communautaire fait face à un total d'augmentations dites « subies » de 768 000€ depuis plusieurs années maintenant. Pour autant, à budget maîtrisé, depuis 2014, la CCPL n'a cessé de grandir d'un point de vue de ses compétences pour répondre aux besoins de ses habitants.

Cette évolution s'est accélérée depuis 2020, en réponse aux crises traversées comme celles du COVID ou des inondations en soutien des personnes fragiles, et plus globalement en soutien des communes et des habitants.

Orientations 2024-2026 : limiter les dépenses, maintenir un développement

Entre 2024 et 2026, les dépenses d'investissements seront volontairement limitées et maîtrisées pour se concentrer exclusivement sur la consolidation du socle des services et des moyens humains de la CCPL ainsi que sur la stratégie de prévention des déchets. Avec comme objectif premier une maîtrise des coûts de fonctionnement sur les années à venir. Ainsi, en 2024, le coût estimé de la stratégie de prévention des déchets sera de plus de 880 000€ (financée à plus de 80%).

Toujours dans l'esprit de consolider le patrimoine existant de la CCPL, des travaux de changements de fenêtres et de rénovation du parking à la Maison du Papier, les travaux de renaturation du site de l'ancienne piscine (lire par ailleurs en page 4)... seront mis en œuvre. De même, la CCPL poursuit ses aides aux projets des entreprises et des communes.

Elle met en place également un nouveau Programme de rénovation de l'habitat pour les ménages modestes et très modestes avec des aides potentielles estimées à 185 000€ par an.

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Mobilité, liaisons douces, rénovation de l'habitat, actions biodiversité, aides à l'acquisition de vélos, Plan Climat Air Energie Territorial, Participation à la Ligue de Protection des Oiseaux et au Conservatoire des Espaces Naturels

 411 094 €

PARTICIPATION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

 747 294 €

ALLOCATION DE COMPENSATION AUX COMMUNES

 1 284 883 €

SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

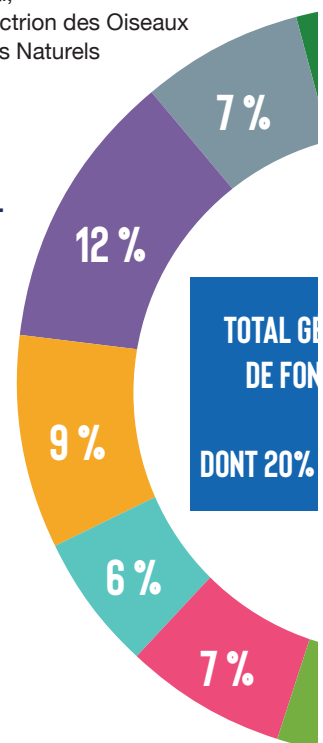
Droit des sols, participation aux organismes extérieurs, Fonds national de garantie individuelle de ressources, lutte contre les inondations

 988 810 €

GESTION DES ÉQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX

Maison de santé pluridisciplinaire, Maison du Papier, Salle des sports Albert Camus, Plaine de loisirs, Sentier tout public, Station de sport Grandeur Nature, déconstruction de l'ancienne piscine (lire par ailleurs en page 4)

 616 666 €



RECETTES ANNUELLES 2023 9 796 044,26 € DONT :

TAXE D'HABITATION SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

111 676,00 €

FRACTION DE TVA

(COMPENSATION SUPPRESSION TAXE D'HABITATION)

2 602 518,00 €

Solutions : comment faire face ?

Les dépenses de fonctionnement augmentent malgré les efforts alors que les recettes stagnent ou diminuent. Dans ce contexte, la CCPL n'a d'autre choix que d'optimiser ses recettes et maîtriser ses dépenses pour préserver sa capacité d'autofinancement nette.

Par conséquent, dans cette période d'inflation subie depuis 2020, le budget ayant « tenu » quatre ans, pour 2024, les élus de la CCPL ont décidé de recourir à une augmentation de la fiscalité locale sur le foncier bâti (+2%) et sur la cotisation des entreprises (+1,33%). Ces taux de fiscalité étaient restés inchangés depuis 2014, et le taux intercommunal de la taxe foncière était resté jusqu'ici à 0 contrairement à toutes les intercommunalités voisines. Ces dispositions permettront d'une part de stabiliser la situation financière de la CCPL, et d'autre part de maintenir un service public de qualité en proximité.

Enfin, suite aux inondations d'ampleur ayant touché le territoire entre novembre 2023 et janvier 2024, des dispositifs de protection individuels sont en cours de distribution dans les zones inondées, et plus globalement des travaux de prévention des inondations au long cours ont débuté. Afin de permettre le financement de ces travaux indispensables, la taxe GEMAPI sera également mobilisée cette année.

Plus de détails (notes synthétiques budgétaires et ROB) sur notre site internet paysdelumbres.fr rubrique Votre Collectivité / Les Finances

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

Frais de structure, de personnel de fonctionnement des services et des instances



ANIMATION DU TERRITOIRE

Saison culturelle, Animations Sport de nature, Réseau PLUME, Office de Tourisme



CENTRE AQUATIQUE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Parcs d'activités, actions de redynamisation commerce et artisanat, développement touristique, participation aux organismes extérieurs

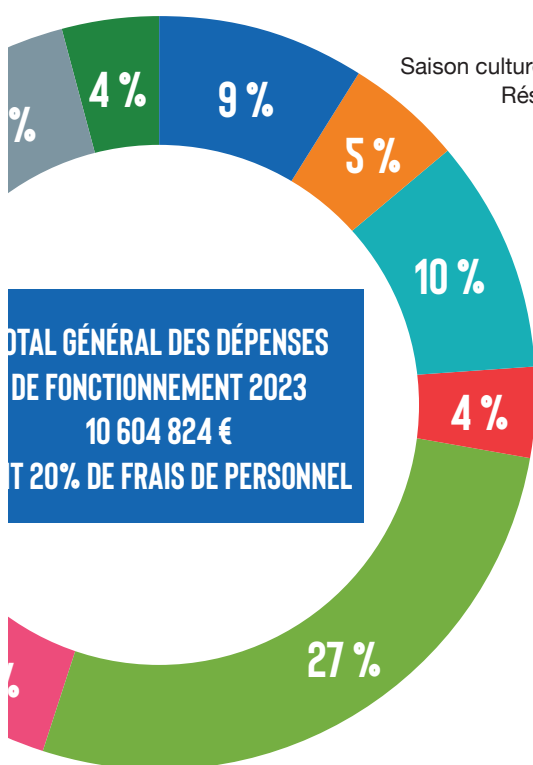


COLLECTE, PRÉVENTION ET TRAITEMENT DES DÉCHETS



ACCUEIL DES PUBLICS, SERVICES À LA POPULATION

Maison France services, Point Info Jeunesse, Espace Enfance et Famille, développement du Centre Intercommunal d'Actions Sociales, participation aux organismes sociaux, bornes de recharge pour véhicules électriques



FISCALITÉ DES ENTREPRISES
1 720 237,00 €

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
2 263 436,00 €

VALORISATION TRI DES DÉCHETS, VENTE COMPOSTEURS, RECETTES LOCATION DE VÉLOS ET STATIONS DE MOBILITÉ
851 631,65 €

AUTRES REVENUS (IMMEUBLES, BILLETTERIE ANIMATIONS)
91 626,61 €

FRACTION DE TVA (COMPENSATION SUPPRESSION FISCALITÉ ENTREPRISES CVAE)
907 641,00 €

DOTATIONS ÉTAT
926 173,00 €

BILLETTERIE CENTRE AQUATIQUE
321 105,00 €



L'actu économique du Pays de Lumbres Tour d'horizon du premier semestre 2024

Formations, implantations, aides aux commerçants artisans, emplois, attractivité... on fait le tour des actualités fortes de ce premier semestre 2024 et des bonnes nouvelles économiques pour le territoire !

AIDES CCPL AUX ARTISANS – COMMERÇANTS DU TERRITOIRE. Depuis 2017, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres a pris des mesures significatives pour favoriser la création et le développement d'activités économiques sur son territoire. Cette initiative a été rendue possible grâce à une convention établie avec la Région Hauts-de-France. Récemment, avec le renouvellement du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII), la CCPL a de nouveau conventionné avec la Région afin de réaffirmer son engagement à soutenir l'économie locale en maintenant ses aides financières destinées à la création et au développement des entreprises. Depuis le début de l'année, la communauté de communes a pu statuer sur le financement de 4 nouvelles entreprises qui se sont implantées sur le territoire, pour un montant d'investissements subventionnables de 97.834€ et un montant de subvention de 7 903€.

FORMATIONS. En partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, les lycées Blaise-Pascal de Longuenesse et Alexandre-Ribot de Saint-Omer vont accueillir quatre nouvelles licences professionnelles aux rentrées de septembre 2024 et 2025 : une licence pro industrie du futur, une licence de droit et économie gestion des organisations, une licence pro maintenance industrielle, une licence pro ressources eaux. Une première pour le territoire et une bonne nouvelle pour nos jeunes. L'objectif est de maintenir une main-d'œuvre qualifiée localement. Par ailleurs, il est également possible de suivre ses études ou une formation à distance via le Campus Connecté à La Station à Saint-Omer. Enfin, il est toujours possible de se former sur le Pays de Lumbres !



Le lycée Bernard-Chochoy de Lumbres propose des formations sous statut scolaire ou en apprentissage : du CAP en 2 ans de charpentier, maçon, peintre, carreleur au BTS technicien supérieur en passant par le Bac Pro technicien. Ce n'est pas tout : un nouveau BTS « Pilotage des procédés » entièrement dédié aux métiers du carton a vu le jour. La formation, de niveau Bac+2, est d'ores et déjà lancée au centre de formation Laho de Leulinghem.

IMPLANTATIONS. Opale Pliage et Industeam sont déjà installées en location sur la Porte du Littoral, Parc d'activités de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. Industeam est arrivée en 2015, Opale Pliage en 2017. Toutes deux souhaitent se développer dans leurs propres bâtiments et rester sur le territoire. Industeam est un Groupe d'Ingénierie et de services industriels de plus de 100 salariés intervenant en France et dans le monde entier. L'entreprise arrive derrière l'entreprise REPI Sécurité pour se développer, 50 emplois supplémentaires à la clé. Opale Pliage œuvre dans le domaine de la transformation de pièces, de tôlerie, de métaux et autres matériaux, le façonnage, le pliage, et toutes activités annexes se rapportant à la transformation. Opale Pliage arrive le long de la voie rapide entre RING et Novastyle.

ENTREPRENEURS À L'HONNEUR. Les Matinales d'Initiative Pays de Saint-Omer avaient lieu en Pays de Lumbres le jeudi 21 mars 2024. La Maison du Papier d'Esquerdes a accueilli les nouveaux entrepreneurs « Initiative ». Parmi eux, deux jeunes du territoire : Martin Carlier, pompes funèbres à Dohem et Clément Pecqueux, travaux publics à Nielles-Les-Bléquin. Tous deux ont été soutenus via l'aide à la création d'activité économique mise en place par la communauté de communes.

PRINTEMPS DU COMMERCE. Achetez en Pays de Saint-Omer organisait en avril dernier le second Printemps du Commerce et de l'Artisanat en Pays de Saint-Omer et en Pays de Lumbres. Une opération ouverte à l'ensemble des commerçants et artisans (avec vitrine) volontaires du territoire ! Sur la CCPL, 60 commerçants ont participé et se sont vus remettre un kit de jeu, et parmi eux, 9 ont permis à un ou plusieurs de leurs clients de remporter un lot. La CCPL s'engage, convaincue que le commerce de proximité est un enjeu majeur pour l'attractivité du Pays de Lumbres.



Ambassadeurs Prévention des Déchets

Prévenir et sensibiliser, pour améliorer la qualité du tri et la valorisation de nos emballages

La CCPL compte au sein de ses équipes deux Ambassadeurs Prévention des déchets. Le premier est arrivé en 2017, rejoint depuis le printemps par un second. Quel est leur rôle ? Quels sont les objectifs poursuivis ? On vous éclaire.

Gonzague Desesquelle et Loïc Hazelart forment le duo des Ambassadeurs Prévention des Déchets au sein de la CCPL. Tous deux ont notamment pour mission de **vérifier la qualité du flux des déchets dans vos bacs jaunes pour s'assurer de la meilleure valorisation possible de ces derniers**. Ils passent régulièrement au pas de la porte des foyers et entreprises des 36 communes du Pays de Lumbres, avant que les bacs jaunes n'aient été collectés. Ils vérifient ce que contiennent nos bacs et si les emballages sont triés correctement. Un avis de passage est déposé dans les boîtes aux lettres pour encourager si le tri est bien maîtrisé ou alerter si des erreurs ont été repérées. Il peut arriver que le bac soit immobilisé et non collecté en cas d'erreurs majeures et le foyer en est alerté afin d'y remédier. En 2023, sur l'ensemble des bacs contrôlés, 344 bacs ont été immobilisés, soit moins de 10% de l'ensemble des bacs contrôlés sur l'année. L'objectif est également d'accompagner davantage les 30% de foyers qui effectuent encore des erreurs de tri.

La mission est donc d'améliorer la qualité du tri en sensibilisant l'usager. Et cela porte ses fruits ! En 2023, près de 4 200 foyers et entreprises ont été contrôlés, qui, **à 70%, trient comme il se doit**. En parallèle, les refus au centre de tri oscillent entre 9 et 11% en moyenne, chaque camion refusé représentant un coût très important pour la CCPL. Les comportements et les chiffres sont engageants grâce à l'effort de chacun ! **Bravo à tous, on ne lâche rien**, car on sait



Au centre de tri d'Arques.



Loïc Hazelart (à droite sur la photo) a rejoint la CCPL en tant qu'Ambassadeur Prévention des Déchets pour mettre en place le déploiement du tri à la source des biodéchets en Pays de Lumbres.

que les enjeux des années à venir restent nombreux : maîtriser les dépenses, poursuivre la réduction des tonnages, et augmenter encore la valorisation...

Le risque de dérapage financier doit rester dans les esprits. En 2023, le budget des déchets de la CCPL représente 2,8 millions d'euros. Si on le laisse poursuivre sa trajectoire, en 2030, il atteindra 3,4 millions d'euros. Un coût insoutenable pour la CCPL, ses habitants et ses entreprises. Pour maîtriser absolument ces dépenses, une nouvelle stratégie de prévention des déchets plus ambitieuse est en cours de définition depuis deux ans, élaborée notamment avec les habitants et les entreprises lors des ateliers de concertation de l'an dernier avec la mise en place de la tarification incitative à horizon 2026 pour **responsabiliser chaque producteur de déchets** et diminuer les tonnages.

En parallèle, pour atteindre ces différents objectifs, la CCPL souhaite **se doter de nouveaux outils numériques d'optimisation des services** : logiciel embarqué pour la lecture de puces RFID des bacs, logiciel de gestion, d'information et de facturation des usagers, capteurs pour optimiser la collecte des points d'apport volontaire verres et carton/papier, caméras embarquées sur les camions pour améliorer la qualité du tri sélectif, caméras mobiles pour lutter contre les dépôts sauvages... La feuille de route numérique sur le sujet de la prévention des déchets fera l'objet d'un dépôt de dossier de financement au titre du Fonds européen de développement régionale FEDER 2021 - 2027 « Smart Territoires » ainsi qu'auprès de l'ADEME et CITEO pour **un financement à plus de 80% des dépenses engagées**.



Actions sociales en Pays de Lumbres

Un accompagnement partout, pour tous, tout au long de la vie

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Pays de Lumbres a vu le jour en mars 2022 pour répondre aux besoins des habitants du territoire. Il a pour vocation d'intervenir en complémentarité des centres communaux d'action sociale existants, avec les partenaires. En deux ans d'existence, le CIAS du Pays de Lumbres a déjà mené de nombreux projets en direction des familles, des jeunes parents, des adolescents, des personnes en situation précaires ou éloignées de l'emploi, éloignées des soins... Un projet d'ampleur s'est enfin concrétisé au printemps dernier, avec l'ouverture d'une épicerie sociale et solidaire mixte. Tour d'horizon des actions sociales en Pays de Lumbres.



NOUVEAU Une épicerie sociale et solidaire

Trait d'Union, pour joindre les deux bouts

Trait d'Union, c'est le nom de l'épicerie sociale et solidaire qui a ouvert ses portes le 28 mai dernier à l'arrière du bâtiment de la Communauté de Communes, à Lumbres. Ce nouveau dispositif du CIAS du Pays de Lumbres présente la particularité d'être mixte, pour une cohabitation des publics et un accès à tous. Une action soutenue financièrement par le Département du Pas de Calais, la Caisse d'Allocations Familiales, et l'Agence Nationale des Epiceries Sociales.

Elle fait suite à l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée entre 2021 et 2022 sur le Pays de Lumbres qui mettait en évidence le nombre important de bénéficiaires du RSA et le développement de la précarisation qui touche désormais les salariés et les retraités. Cette nécessité s'est avérée d'autant plus urgente suite aux difficultés financières annoncées récemment par les Restos du Cœur, partenaires de ce projet. C'est pourquoi les élus ont décidé d'accélérer sa mise en œuvre. Dans un premier temps, une solution d'accueil provisoire, et plus rapide à mettre en place à travers la location temporaire de modulaires, a été aménagée en épicerie.



Pour qui ? Pour quoi ?

L'étude de faisabilité menée conjointement par le CIAS et l'Association Galilée a débouché sur la création d'une épicerie solidaire mixte qui accueille **des clients bénéficiaires et des clients solidaires en mixité**, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à une consommation alimentaire de qualité à moindre coût.

Comment accéder à Trait d'Union ?

Le principe de Trait d'Union est de permettre à des personnes du territoire, qui rencontrent des difficultés passagères ou plus longues, d'avoir accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à coût réduit : 20% du prix affiché (la différence est prise en charge par le CIAS) dans la limite d'un **panier moyen allant de 40 à 110 euros par foyer selon le barème**. Ces clients bénéficiaires ont le choix de leurs produits, et selon un barème, sont orientés par les services sociaux, les mairies, les services de la CCPL... et ont accès selon leurs ressources basées sur leur reste à vivre journalier, calculé en fonction de



la composition de la famille et de leurs charges. La signature d'un **contrat d'engagement de trois mois renouvelables permet l'accès à l'épicerie solidaire**, avec pour objectif en parallèle de participer à des ateliers gratuits, proposés chaque semaine, ouverts à tous qui portent sur le consommer local, le mieux consommer, le Zéro Déchet... Avec parfois des intervenants extérieurs comme L'UFC Que Choisir, une socio-esthéticienne, un cuisinier... Des visites chez les producteurs locaux seront également organisées. L'objectif étant de créer du lien social et de mettre en valeur les savoir-faire de chacun.

Les clients solidaires, eux, ont accès à Trait d'Union pour y acheter les produits locaux sur la base d'un panier plafonné à 50 euros par mois et aux tarifs pleins et entiers. Faire se côtoyer et se rencontrer les deux types de clients a pour vocation de **faire échanger et cohabiter les personnes** et éviter une certaine stigmatisation. L'objectif est double : il s'agit également, en faisant travailler les producteurs locaux, de les soutenir et de valoriser leurs produits.

Un dispositif intercommunal complémentaire

L'arrivée de l'épicerie sociale du CIAS du Pays de Lumbres vient ainsi compléter l'existant sur le territoire, que ce soit les Centres communaux d'action sociale ou les associations caritatives. Il ne s'agit pas de venir effectuer ses courses du mois ni uniquement d'une aide d'urgence mais bien d'un coup de pouce. Elle va au-delà en proposant **un accompagnement de parcours social complet avec la possibilité d'orienter les usagers vers les services les plus adaptés à leur situation, qu'ils soient services de la CCPL, ceux de France services du Pays de Lumbres ou des partenaires** notamment : de la formation au retour vers l'emploi, l'accès au soin, la lutte contre l'illectronisme, à la garde d'enfant en passant par la mobilité...



Comme son nom l'indique, Trait d'union est l'intermédiaire entre ses usagers, la professionnelle du CIAS, Claire Lefebvre, référente de l'épicerie solidaire, les structures d'orientation, les producteurs locaux... **Un cercle vertueux qui vise aussi au changement de consommation, à la remise à flot de son budget**, alors qu'une facture est tombée par exemple... Pour se lancer, Trait d'Union a adhéré à des réseaux existants comme l'ANDES (Agence Nationale des Épiceries Sociales) pour la partie ressources, ingénierie technique, chantiers d'insertion. Elle a également conventionné avec la Banque Alimentaire pour la fourniture des denrées qui seront complétées par Dons Solidaires pour l'apport non alimentaire.

Avis aux bénévoles

L'épicerie sociale du Pays de Lumbres est également **ouverte aux bénévoles qui souhaitent s'impliquer dans le dispositif à travers des coups de main sur la partie tant logistique qu'informatique ou animation**... Mixte dans tous les sens du terme, Trait d'Union existe pour joindre les deux bouts, mais pas que, elle a pour vocation de faire se croiser les citoyens de tous horizons.

INFOS PRATIQUES

Trait d'Union - 1, chemin du Pressart à Lumbres

Ouvert en accès libre les mardi de 14h à 18h, jeudi de 10h à 13h, et chaque 1^{er} et 3^e samedi du mois de 09h à 12h.

Plus d'infos auprès du CIAS au 06 07 95 62 01
ou par mail epicerie.traitudunion@ccplumbres.fr





TROIS QUESTIONS À

ISABELLE POURCHEL



Vice-Présidente en charge des Solidarités

Pourquoi ouvrir une épicerie solidaire ?

L'épicerie solidaire fait suite à une étude de longue haleine menée localement qui a mis en évidence le développement de la précarisation, même chez des personnes qui ont un travail. Des priorités se sont vite dégagées pour répondre aux besoins. Le projet d'épicerie a connu un coup d'accélérateur après à une succession d'imprévus comme le COVID, l'inflation, la flambée des énergies et j'en passe. Et puis il y a eu l'annonce au début de la campagne des Restos du Cœur, en situation de fragilité... Il fallait se mobiliser. C'est pourquoi Trait d'Union ouvre dans un premier temps dans un bâtiment modulaire, avant de trouver un endroit pérenne. Cela n'enlèvera en rien son sens : une épicerie dans laquelle on viendra choisir et acheter des produits de qualité, dont des produits locaux en partenariat avec nos producteurs du coin, à un coût abordable. Ce n'est pas un lieu ordinaire pour faire ses courses mais un lieu de rencontres, d'échanges entre clients, travailleurs sociaux, bénévoles... pour se confier, poser ses valises, trouver une épaule, trouver des pistes de solutions pour régler ses problèmes et aussi en parallèle réinvestir les habitudes alimentaires. Elle s'adresse à tous mais prioritairement aux gens qui sont dans une ornière passagère. Ils n'ont pas forcément accès aux Restos du Cœur, une facture à régler... avec Trait d'union on vient combler les trous dans la raquette. Cette épicerie aura une large visée sociale, globale...

Comment est venue l'idée d'une épicerie mixte au nom de Trait d'Union ?

Le Trait d'Union est une ponctuation qui fait le lien... On voulait dans le nom de l'épicerie faire écho à un passage dans une vie. Cela signifie quelque chose de ponctuel, un trait d'union entre une vie de personne non accidentée et une vie de personne accidentée... Et après on peut y revenir comme client ordinaire ou bénévole. Le client lambda

symbolise le trait d'union entre les deux. Ce nom symbolise aussi la mixité. Des types de clients différents vont pouvoir se côtoyer. C'est tout le sens de notre projet. Avec la même philosophie qu'une épicerie classique où l'on passe faire un achat, c'est plus normalisé d'aller faire ses courses que d'aller retirer un colis alimentaire, on fait comme tout le monde, c'est important. Et l'idée est de rétablir le pas trop cher, bon et qualitatif.

Quelle est la suite ?

Il y a encore tant à construire et à incarner. On espère voir émerger une communauté, un nouvel espace de solidarité. Dans un premier temps, on attend une forme d'engagement de la part des personnes qui seront orientées vers Trait d'Union, qu'elles participent à des ateliers dans le cadre de l'école des consommateurs. La suite, l'avenir, on va l'écrire ensemble.



L'Eclairage de...

Christian Leroy,

Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
Président du CIAS du Pays de Lumbres

La CCPL, acteur majeur des actions de prévention et du développement social

“ La création du CIAS redéfinit dans les statuts de la collectivité la compétence de l'action sociale d'intérêt communautaire. Il s'agit de poursuivre des actions déjà entreprises telles que l'accompagnement au numérique ou la stratégie de mobilité... La CCPL participe également au déploiement d'équipements structurants à la politique sociale comme la Maison France services ou encore la Maison de santé pluridisciplinaire. La CCPL soutient et développe une politique sociale qui favorise les actions en direction de l'emploi, de l'insertion,

de la formation et de l'accompagnement des demandeurs d'emplois avec les partenaires... Certains bénéficiaires du RSA font l'objet d'un accompagnement spécifique par un agent de la CCPL en partenariat avec le Conseil Départemental. Dans le cadre de l'action sociale d'intérêt communautaire la CCPL assure également la gestion des structures dédiées aux familles comme le Relais Petite Enfance ou le Lieu d'Accueil Parentalité. L'intercommunalité intervient en parallèle dans la politique du logement et du cadre de vie, notamment dans la mise en œuvre de l'Opération Programmée

d'Amélioration de l'Habitat permettant le financement, sur critères de revenus, de travaux de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement à la perte de mobilité. La lutte contre la précarité énergétique a par ailleurs été inscrite dans notre Plan Climat. Avec la création de l'épicerie solidaire, le CIAS va plus loin, sans vouloir stigmatiser un public ciblé mais en associant plusieurs profils, apportant une mixité au projet, une dimension solidaire et intégrant dans la boucle les producteurs locaux. ”

Le CIAS du Pays de Lumbres en actions



UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL

Accompagnement RSA (solidarité et socioprofessionnel) : 198 personnes suivies en 2023 : 48 sorties dont 14 sorties professionnelles

« **Vivre c'est oser** » : action d'insertion sociale et professionnelle dont les principaux objectifs sont de mobiliser la personne, de lui faire reprendre confiance en elle, de favoriser son autonomie et de lui permettre de développer un projet professionnel.



DES ACTIONS JEUNES PARENTS

Remise de Tapis d'éveil : tous les enfants nés en 2023 sur le territoire de la CCPL ont reçu un tapis d'éveil nomade fabriqué par 3 couturières du secteur, accompagné d'un livret présentant les différents services de la CCPL destinés aux familles avec des bons offrant par exemple une séance de « bébé dans l'eau » ou encore un livre à retirer en médiathèque du Réseau PLUME... Au total, ce sont **115 tapis d'éveil** qui ont été distribués depuis le lancement de l'opération en 2023.

Une prochaine distribution sera organisée courant de l'année 2024.



DES ACTIONS ADOLESCENTS

Colonie de vacances : 50 adolescent(e)s de 15 et 16 ans sont partis en colonie pour la première fois à l'été 2023, à la découverte des joies de la montagne et de nombreuses activités telles que : parapente, accrobranches, VTT, kayak... Une action financée par : la CCPL, la CAF, certaines mairies et les familles (sans conditions de revenus) et **reconduite en 2024.**



DES ACTIONS DE SANTÉ

Bilans de santé : En novembre 2023, en partenariat avec la CPAM, un bilan de santé a permis à **16 personnes** de passer des examens de prévention (prise de sang, contrôle dentaire, de l'audition, de la vue...) et de mettre en place si besoin, un accompagnement santé plus poussé.



DES ACTIONS INFORMATIVES

Nouvelles permanences sociales à la Maison France Services : Point Conseil Budget par l'UDAF tous les mardis de 9h à 12h ; permanence Victimes de violences familiales et/ou conjugales, tous les 1^{ers} lundis du mois de 14h à 16h.



DES ACTIONS SOCIALES MIXTES

Une épicerie solidaire mixte ouverte à tous (lire l'article Trait d'Union) en accès libre les mardi de 14h à 18h, jeudi de 10h à 13h, et chaque 1^{er} et 3^e samedi du mois de 09h à 12h. 1, chemin du Pressart à Lumbres.
Plus d'infos auprès du CIAS
au 06 07 95 62 01
ou epicerie.traitudunion@ccplumbres.fr



DES ACTIONS PARENTALITÉ

Des après-midi « Familles, sortez le grand jeu », des animations « Familles, venez créer votre jeu de société » : **262 participants** en 2023.

Nouveautés 2023 :

Une conférence : « Les écrans et nos enfants » a réuni **42 participants** à Esquerdes.

Une séance massage bébé.



LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

36 accueils en 2023 de 22 enfants différents et 20 familles différentes.



RELAIS PETITE ENFANCE

183 ateliers d'animation en 2023 : 2917 participations.

Information auprès des professionnels de la petite enfance ou des (futurs) parents : **960 contacts.**

Séances d'exploration sensorielle et motrice à destination des enfants, parents-employeurs et assistants maternels, encadrées par une psychomotricienne. Au total, **93 personnes** y ont participé en 2023.



Tourisme pêche en Pays de Lumbres

Découvrir le territoire au fil de l'eau

La pêche est un loisir ayant une place de choix parmi les activités touristiques du territoire. La CCPL compte d'ailleurs l'unique parcours labellisé pêche passion en rivière répertorié à ce jour dans le Pas-de-Calais : le parcours fédéral d'Esquerdes. Une belle façon de découvrir le territoire au fil de l'eau. La recherche d'un territoire rural et authentique participe fortement à ce tourisme vert alliant loisir et protection du milieu aquatique. Nous sommes allés à la rencontre de la Fédération de pêche pour savoir où pratiquer sur le territoire, quand, et comment faire... une façon de découvrir le territoire autrement, au fil de l'eau.

Quelles espèces trouve-t-on dans nos cours d'eau ?

Les rivières du Pays de Lumbres sont peuplées de **truites fario**, **ombres communs** et même de **truites de mer**, induisant une pêche itinérante.

Quelle pêche pratique-t-on sur le Pays de Lumbres ?

Pour préserver l'espèce truite, la **pratique du no kill**, remise à l'eau du poisson est obligatoire sur l'Aa, la Hem et leurs affluents. La **pêche à la mouche** remporte les faveurs de nombreux pêcheurs même si la **pêche aux leurres** (hameçon simple) fait de plus en plus d'adeptes. Concernant les plans d'eau comme la poudrière d'Esquerdes, ils se prêtent plus à une pêche statique telle que la **pêche au coup**.

Où pratique-t-on sur le Pays de Lumbres ?

Le Pays de Lumbres propose de nombreux parcours de pêche en rivière avec **5 AAPPMA (Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) et plusieurs parcours fédéraux**. Les 5 AAPPMA sont Clerques, Nielles-lès-Bléquin, Lumbres, Ouve-Wirquin et Wavrans-sur-l'Aa.

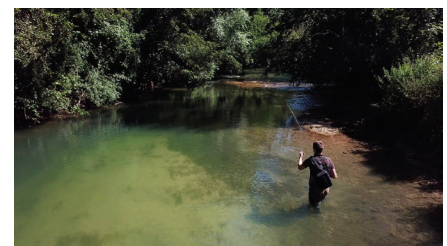
Peut-on pratiquer toute l'année ou y a-t-il une saisonnalité ?

La pêche bénéficie d'un grand atout : le **tourisme 4 saisons**. En effet, entre 1^{ère} et 2^e catégorie, la pêche peut être pratiquée tout au long de l'année pour les plus curieux prêts à tester plusieurs techniques. Pour la pêche en rivière (1^{ère} catégorie) notamment pour la truite : l'ouverture est fixée le deuxième samedi de mars et la fermeture le troisième dimanche de septembre. Pour la pêche en étang, il est possible de pêcher toute l'année pour la pêche des poissons blancs (pêche au coup). La pêche du brochet est quant à elle autorisée du dernier samedi d'avril au dernier dimanche de janvier de l'année suivante.

Comment pratiquer sur le territoire ?

Peut pêcher en eau douce toute personne pouvant justifier de sa qualité de membre d'une association agréée de pêche, acquitter la redevance pour la protection des milieux aquatiques et avoir la permission de celui à qui le droit de pêche appartient. Ces trois conditions sont réunies par toute personne possédant une carte de pêche valable sur le secteur. **Pêcher sans carte est passible d'une amende...** En Pays de Lumbres, la majorité des associations a adhéré au système de réciprocité. C'est-à-dire qu'avec une carte de pêche interfédérale, il est possible de pêcher sur l'ensemble des parcours de ces associations. Les formules sont adaptées en fonction de l'âge. Il existe également des offres saisonnières comme les cartes hebdomadaires ou journalières.

Plusieurs animations pêche gratuites sont régulièrement proposées sur le territoire en partenariat avec la Fédération du Pas de Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le Département du Pas-de-Calais et la CCPL. De même depuis cette année, l'AAPPMA de Nielles-les-Bléquin propose aux pêcheurs en herbe un Atelier Pêche Nature (lire par ailleurs dans ce dossier).



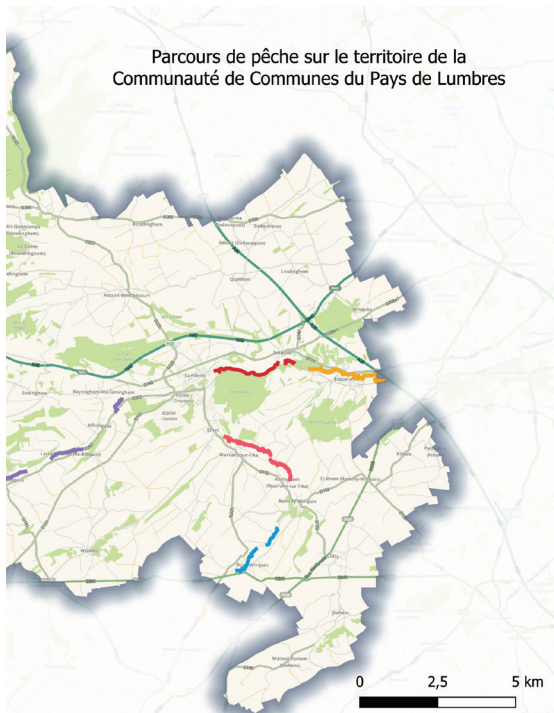
Quelles sont les règles à respecter ?

Tout pêcheur est tenu de respecter la réglementation de la pêche en eau douce (temps et heures d'interdiction, procédés et modes de pêche prohibés, tailles légales de capture, nombre de captures autorisées...), sous peine de sanctions pénales prévues par le Code de l'Environnement. La réglementation est faite pour encadrer l'acte de pêche, afin qu'il ne mette pas en péril la ressource. **Elle a pour objet la préservation des milieux aquatiques, et la protection du patrimoine piscicole.** Elle encadre la pêche pour permettre au poisson de naître, vivre et grandir jusqu'à sa première reproduction, et fixe des règles visant à garantir les conditions environnementales satisfaisantes pour le poisson. Afin de préserver les populations de truites fario de l'Aa sujettes aux nombreuses pressions de ces dernières années (crues à répétition, pollution, sécheresse, érosion des sols...), en accord avec les AAPPMA locales, la décision a été prise d'appliquer la pêche de l'espèce uniquement en no kill.

Quelles techniques employer ?

Pour charmer dame truite, il est nécessaire de faire preuve de **patience et persévérance**. Apprendre à connaître le fonctionnement de la rivière est un atout indispensable pour

Animations territoriales



une partie de pêche fructueuse assurant la rencontre tant attendue. Pour cela, à chacun sa technique ! Appâts naturels, mouche, leurres en plastique... Certains préfèrent la pêche au toc qui consiste à présenter un appât (naturel ou artificiel) dans les veines d'eau qu'on suppose être occupées par les truites. L'appât doit évoluer naturellement en suivant les veines de courant sans les couper, grâce à une plombée bien choisie et une conduite de ligne adéquate. D'autres préfèrent la pêche à la mouche qui consiste à lancer et récupérer une ligne à répétition dans un mouvement souple de fouet. La difficulté est de déposer la mouche délicatement sur l'eau avec un minimum d'éclaboussure et une précision adéquate. L'idée est de faire croire au poisson que votre mouche est bien réelle. Les possibilités sont nombreuses et adaptées à chaque niveau !

Combien de parcours compte le Pays de Lumbres ?

Le territoire compte 2 associations non réciprocitaires (Clerques sur la Hem et Lumbres sur l'Aa) et 3 associations réciprocitaires (Nielles-les-Bléquin, Ouve-Wirquin et Wavrans-sur-l'Aa). Le parcours passion d'Esquerdes propose quant à lui 5 100 mètres linéaires de berges pêchables.

Comment identifier les parcours ?

Plusieurs possibilités s'offrent au pêcheur qui souhaite organiser une sortie de pêche sur le territoire du Pays de Lumbres. La première est le site www.peche62.fr qui est une mine d'informations complètes pour trouver les parcours de pêche en fonction de l'AAPPMA (commune).

Dans la rubrique AAPPMA, l'internaute retrouve les associations, leur fiche détaillée avec les coordonnées des gestionnaires et le tracé exact du parcours. En complément, une fois sur site, **des panneaux d'informations** sont généralement installés à l'entrée des parcours. Pour compléter son site internet, la Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est actuellement en cours de mise à jour de ses parcours sur le site geopeche.com Enfin, un **guide départemental papier** est disponible au sein des Offices de Tourisme comme celui du Pays de Lumbres et chez les revendeurs de cartes de pêche.

A qui s'adresser ?

La Fédération du Pas-de-Calais pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique est à votre disposition depuis la Maison de la Pêche et de la Nature, rue des Alpes à Arques, par téléphone au 03 91 92 02 03, par mail via contact@peche62.fr. L'ensemble des Associations est répertorié sur www.peche62.fr avec leurs coordonnées.

Où acheter sa carte de pêche ?

Rendez-vous sur le site www.cartedepeche.fr



Ecole de pêche à Nielles-les-Bléquin

La première du Pays de Lumbres

La première école de pêche du Pays de Lumbres a ouvert en avril dernier avec l'association Les Amis de la Rivière de Nielles-les-Bléquin présidée par Jérôme Brulé. Des ateliers de pêche nature (APN) sont proposés aux jeunes qui veulent découvrir la pratique ou se perfectionner. Les missions principales sont de faire découvrir la pêche et sensibiliser à l'environnement. Les APN sont des structures d'animation bénévoles dépendant des AAPPMA et gérés par des pêcheurs bénévoles passionnés. Ils ont pour mission de faire découvrir la pêche et d'assurer l'initiation aux techniques de pêche en direction des différents publics (ce ne sont pas lieux de compétition). Le pêcheur novice peut pratiquer la pêche en adoptant un comportement responsable et autonome, vis-à-vis de la nature et des autres usagers.

Renseignements et inscriptions
au 06 77 92 07 33
ou outdoorsprod@gmail.com

Programme d'animations 2024

La CCPL a tout prévu pour vous occuper !

La CCPL a pensé à tout pour vous occuper pendant la belle saison ! Jusqu'au 17 novembre 2024, venez découvrir ou redécouvrir le Pays de Lumbres à travers diverses animations sportives et culturelles. Activités douces ou fortes en sensations, à faire en famille, entre amis ou tout simplement pour renouer avec la nature, il y en a pour tous et pour tous les goûts dans le programme d'animations 2024 de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Au total, **89 événements** sont proposés par la communauté de communes et ses partenaires dont 12 temps forts de la saison culturelle sur 26 communes de la CCPL.

C'est le retour des apéros live de la saison culturelle et de son ciné de plein air du mois d'août à Seninghem cette année ! Côté animations, de la nouveauté avec des ateliers draisiennes et nature pour les enfants, de la randonnée patrimoine pour adultes, et retrouvez également les incontournables de la programmation : randonnées à la ferme et courses d'orientation.

Nature, bien-être, sport et activités familiales au programme : à vos inscriptions !

Office de Tourisme du Pays de Lumbres
13 rue François Cousin à LUMBRES (62380)
03.21.93.45.46 ou infotourisme@ccplumbres.fr

Retrouvez le programme complet sur notre site internet cc-paysdelumbres.fr dans le Kiosque communautaire directement depuis notre page d'accueil





Animations de sensibilisation La tête dans le guidon !

Se déplacer autrement, c'est possible en Pays de Lumbres ! Avec ONYVA, la mobilité se développe progressivement depuis 2019 à travers la stratégie de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres qui consiste à développer des liaisons douces pour relier les villages de la CCPL au centre-bourg de Lumbres, à proposer le vélo partage et l'autopartage au sein de ses 7 stations de mobilité, bref, à apporter à tous une solution durable pour se déplacer autrement. Le Transport Solidaire en est aussi l'illustration !

Pour mener à bien sa stratégie mobilité, la CCPL sensibilise au quotidien ses habitants, et ce dès le plus jeune âge. Le Savoir Rouler à Vélo dans les écoles du territoire est renouvelé chaque année scolaire. En parallèle, il s'agit de proposer des animations tout public pour découvrir ou redécouvrir le plaisir du deux-roues et son utilité au quotidien (retrouvez le programme de l'été dans cette page).

Pour les financer, la CCPL a intégré pour 4 ans un projet européen INTERREG Mer du Nord appelé « **Mobility Makers** ». Il va notamment permettre de **tester et pérenniser les solutions de mobilité** (achat d'un véhicule de remplacement pour les stations de mobilité), de **mener des études** pour mieux comprendre les attentes et besoins en mobilité des habitants ou encore pour co-financer le poste de notre chargée de mission mobilité durable. En complément, la CCPL a été **lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt TIMS** relatif à l'éco mobilité inclusive pour la période 2024-2026.

Tout un programme pour se (re)mettre en selle en Pays de Lumbres !



Un film documentaire pour connaître vos pratiques de mobilité

Dans le cadre du projet européen « Mobility Makers », le CEREMA (Centre d'études et d'expertise sur les risques, la mobilité et l'aménagement) va réaliser sur le territoire de la CCPL un film documentaire sur les pratiques de mobilités des jeunes (13-25 ans) et des retraités (65 ans et plus). L'équipe de tournage suivra des habitants du territoire dans leurs habitudes de déplacements. Ce film de 52 minutes sera projeté dans différentes salles communales de notre territoire. A suivre...



Le programme de l'été

RENDEZ-VOUS MOBILITÉ Présentation des stations de mobilité et test de Vélo à assistance électrique (VAE), stand de réparation vélo, stand de gravage de vélo (pour prévenir des vols) par l'ADAV, présence de l'association Défi mobilité (structure d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emploi).

Mercredi 10 juillet de 14h à 17h à la médiathèque d'Alquines.
Samedi 21 septembre de 10h à 13h à Lumbres.

TOUT LE MONDE EN SELLE Envie de vous remettre au vélo ? Tester le vélo à assistance électrique (VAE) ? Apprendre à faire du vélo ? Ou simplement vous amuser sur des parcours ? La CCPL vous propose de vous accompagner ! Ces animations s'adressent à tous, petits et grands, et s'adapte à tous les niveaux.

Sur réservation au 03 21 12 34 22 ou maelle.ballandras@ccplumbres.fr
Mercredi 31 juillet 2024 de 14h à 17h – rdv dans la cour de la Mairie de Quelmes.

BALADES MYSTÈRES EN VELO Enfourchez votre vélo et laissez-vous surprendre lors de cette balade à travers les villages du Pays de Lumbres.

Sur réservation au 03 21 12 34 22 ou maelle.ballandras@ccplumbres.fr
Vendredi 12 juillet 2024 à 14h à Nielles-les-Bléquin (rdv à la Mairie).
Vendredi 26 juillet 2024 à 14h à Esquerdes (rdv à la Maison du Papier).

SEMAINE EUROPÉENNE DE LA MOBILITÉ La CCPL participe pour la troisième année consécutive à la Semaine européenne de la Mobilité qui se déroulera du 16 au 22 septembre prochains.

Plus d'infos sur la page Facebook ONYVAPaysdeLumbres



Réseau des médiathèques PLUME La navette, bolide à succès !



L'échange de livres entre les bibliothèques est ce qu'on appelle « une navette » au sein du Réseau des médiathèques de la CCPL. Les abonnés PLUME peuvent réserver l'ouvrage de leur choix en ligne ou auprès de leur médiathèque, peu importe dans quelle structure, l'utilisateur peut le faire venir à lui via la navette. On vous présente son fonctionnement.

Une fois par mois, Régine Lepercq, salariée de la médiathèque d'Escœuilles, accueille May, agent CCPL, les bras chargés d'une ou plusieurs énormes caisses remplies de livres et autres documents en prêts au Réseau PLUME. Nous sommes en début de mois et c'est jour de navette. Un moment très attendu dans cette médiathèque puisque Régine enregistre un nombre conséquent de demandes sur les autres médiathèques du Réseau PLUME. C'est à Escœuilles que le système fonctionne le mieux, même si globalement sur l'ensemble du Réseau, la navette est très convoitée !

Un service avantageux pour les usagers. Un habitué d'Escœuilles qui a repéré un roman disponible à Lumbres peut le bloquer à distance et le faire venir sans avoir à se déplacer de médiathèques en médiathèques, appréciable en milieu rural sur un territoire de 270 Km².

La réservation se fait en ligne ou directement à la médiathèque. Et c'est un succès !



Les livres sont plus empruntés et ce système permet d'avoir accès à un nombre plus important d'ouvrages, « c'est appréciable pour les lecteurs ». A Escœuilles, beaucoup de romans adultes sont réservés via la navette. PLUME, c'est un fonds de + de 60.000 documents dont 5.000 nouveautés annuelles. Le choix est vaste, adapté à tout le monde, petits et grands, tous les goûts, et surtout accessible grâce à la navette.

Elle a pris de l'ampleur pendant la période COVID, qui lui a donné un élan. Son succès ne s'est plus démenti depuis. Le Réseau PLUME a commencé avec moins d'une centaine de réservations mensuelles en navette à ses débuts, en 2018. Aujourd'hui il en dénombre parfois plus de 2 000 chaque mois réparties sur les 12 médiathèques en réseau que compte le Pays de Lumbres, soit 10.500 transferts par an !

« Ce système permet de garder un lectorat fidèle », ajoute Régine. Venir récupérer les livres à la médiathèque, même si les usagers réservent en ligne, ça leur fait passer le pas de la porte de la médiathèque, parfois se poser et jeter un œil aux rayonnages... Des livres d'ici. Des livres d'ailleurs. C'est toute la souplesse et le service qui fait la différence de la navette du Réseau PLUME.

Le Festival d'Art Singulier fait son retour [2.0]

Il n'avait pas eu lieu depuis 2018... Le Festival d'Art Singulier, en partenariat avec l'Espace de Vie Social, La Boutique, sera de retour en 2024 avec 6 artistes plasticiens, sculpteurs, peintres... dans 12 médiathèques du Réseau PLUME qui serviront de base-arrière pour les artistes et une vitrine : La Boutique Singulière à Lumbres, lieu d'exposition des œuvres créées sur la semaine.

Pour son retour, ce festival prendra un nouveau format et proposera une nouvelle formule tout en conservant les fondamentaux qui ont fait le succès des éditions précédentes : rayonnement sur l'ensemble du Pays de Lumbres, priorités aux enfants, écoles et structures spécialisées, et un temps fort de clôture avec un moment festif.



Rendez-vous du 12 au 19 octobre 2024 pour 8 jours d'expositions, de performances, d'ateliers, de rencontres, de concerts... sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres !



Leçons de natation enfants Pour des baignades estivales en toute sécurité



Les beaux jours augurent de belles baignades. Encore faut-il que nos enfants soient en sécurité en bord de mer, près des cours d'eau ou à la piscine... Pour passer un été serein et profiter pleinement des baignades estivales, pensez à préparer vos enfants !

Le centre aquatique de la CCPL, L'Aa Piscine, propose **tout au long de l'année des leçons pour les enfants dès 7 ans et des stages intensifs aux petites vacances scolaires**. Un programme encadré par les maîtres-nageurs sauveteurs de l'Aa Piscine.

Tout au long de l'année, les leçons sont accessibles à raison de deux fois par semaine, au choix, les lundi et jeudi ou mardi et vendredi, sur six semaines, de 17h30 à 18h15. Il est également possible d'opter pour une séance le mercredi de 17h30 à 18h15, et dans ce cas, le programme dure 12 semaines. Sinon, à chaque période de petites vacances scolaires (pas pendant les grandes vacances), il est possible d'inscrire son enfant aux stages intensifs en 12 cours, soit 4 à 5 séances par semaine à 10h, 11h ou à 14h.

Les enfants évoluent en petit groupe de 8 à 10 maximum. Au programme : brasse sécuritaire, saut dans l'eau, déplacement dorsal... « *L'objectif est de savoir sauter dans l'eau, savoir entrer dans l'eau avec immersion, se mettre en sécurité... Si un enfant est confronté à l'eau dans son quotidien, grâce à ces leçons, il doit savoir en sortir sans paniquer et en sécurité* », explique Isabelle Louis, directrice du centre aquatique. Les enfants et leurs parents peuvent mesurer les progrès via un livret individuel du nageur.

Certains peuvent encore parfois nécessiter de quelques leçons après le programme. Dans ce cas, l'équipe de l'Aa Piscine évalue les besoins avec les parents qui ont la possibilité de reprendre des leçons et d'aller ensuite vers du perfectionnement par exemple. « *Chez nous, on s'adapte, on personnalise et on constitue les groupes en fonction du niveau de chaque enfant* », ajoute la directrice. Pareil si un enfant est malade pendant le programme, rien n'est perdu et il peut toujours rattraper sa leçon. **L'important est de ne décourager personne et d'avoir des enfants qui abordent l'eau sans crainte et sans danger, c'est aussi ça le service public !**



Plus d'infos, tarifs et inscriptions
par téléphone au 03 21 39 61 24
ou sur place : Aa Piscine –
avenue Bernard Chochoy
à Lumbres.

LES ENFANTS À L'EAU,

LES PARENTS TÉMOIGNENT



Emerik Garenaux – 8 ans - Clerques « *C'est sa 7^e séance aujourd'hui et ça se passe très bien ! Nous l'avons inscrit pour qu'il puisse améliorer ses performances en natation, pour qu'il prenne plus d'assurance. C'est bientôt l'été, on voulait qu'il se sente en sécurité lors des baignades et nous aussi !* »



Adonis Vil – 8 ans – Alquines « *Mon fils pensait savoir nager. En février dernier, je suis allée à la piscine avec lui et je me suis rendue compte que ce n'était pas le cas. Il s'est d'ailleurs fait une belle frayeur et c'est pour le réconcilier avec l'eau et nous rassurer qu'il prend des leçons. Depuis qu'il a commencé il a repris confiance et il n'a plus peur d'aller à la piscine avec l'école.* »



Noé Strat – 7 ans – Lumbres « *Noé avait une peur phobique de l'eau avant de venir prendre des pré-leçons ici. Très vite grâce à un encadrement personnalisé très adapté et professionnel, il s'est senti en confiance et à l'aise, il a même pu rejoindre les leçons. Les Maîtres Nageurs ont un savoir-faire au top, Noé a dépassé ses peurs grâce à eux, il va pouvoir aller à la piscine avec l'école sans crainte désormais.* »

Calendrier de l'été

- **Structure gonflable** dans le petit et grand bassin du lundi au vendredi de 15h à 17h
- **Bébé à l'eau** chaque samedi de 09h30 à 11h30
- **Kid's Party** chaque samedi à 17h
- **Aquadéstress** chaque samedi à 13h45
- **Aquagym** de l'été jeudi 11 juillet et mardi 13 août à 18h30
- **Instant senior** de 12h15 à 13h15
- **Aquabike*** le jeudi à 12h30
- **Aquasports** du lundi au jeudi
- **Aquagym** lundi et mardi 18h30 et dimanche 09h00
- **Espace forme** : ouvert tout l'été et possibilité de coaching avec Sandrine en août le mercredi soir et vendredi matin sur réservation

*sur réservation au 03 21 39 61 24
ou www.laapiscine.fr



20
TERRE
DE JEUX
24

Terre de Jeux 2024

A vos marques, prêts, partez !

Labellisée Terre de Jeux, la CCPL vous convie durant tout le mois de juin à (re)chausser les baskets. Tous au sport pour marquer l'évènement : les Jeux Olympiques de Paris 2024, c'est demain ! A la CCPL, on s'est mis dans l'ambiance en organisant, du 7 au 30 juin, différents défis sportifs au centre aquatique intercommunal L'Aa Piscine et sur la Station de sport Grandeur Nature. À la clé : des places pour assister à des épreuves des JO à Lille et Paris.

Défis aqualympiques

Une première série de 4 défis s'est déroulée à l'Aa piscine. Une méga olympiade en famille a ouvert le bal et réuni 6 équipes. **Adeline Huguet et Leandro, de Elnes, sont montés sur le podium à la 3^e place, fous de joie !** « C'était la première fois que je participais. Il y avait ma fille de 4 ans en équipe avec sa tata et moi je faisais équipe avec le fils d'une amie. Les enfants se demandaient ce qui les attendaient mais au final ils ont adoré, même ma fille de 4 ans était très à l'aise dans l'eau, c'était adapté à tous, ils n'arrêtent pas d'en parler autour d'eux depuis ! Leandro a tout de suite voulu appeler sa mère pour lui raconter. On ne s'attendait pas à faire partie des équipes gagnantes, c'était une belle surprise. » **Le duo ira assister à une épreuve des JO tout comme Adrien Codron et son fils Maël, 11 ans, de Lumbres.** Tous deux sont arrivés premiers de la méga olympiade.

« C'était pour s'amuser et passer une après-midi à la piscine, comme on y vient régulièrement. Les places pour les JO, c'était un plus. C'était vraiment bien organisé, un bon moment d'amusement, avec un bon état d'esprit, on s'entraidait dans les épreuves entre participants, il n'y avait pas d'esprit de compétition, on est très contents, à refaire ! »



La première gagnante du Défi Grandeur Nature, Corinne Coevoet (assise à gauche en noir sur la photo), avec ses anciennes collègues lors de leur randonnée sur Le Nordal

Défis Grandeur Nature

En parallèle, la CCPL propose depuis le 7 juin des défis en plein air. **Jusqu'au 30 juin***, découvrez ou redécouvrez la Station de sport Grandeur Nature du territoire en partant à la quête d'objets cachés. En randonnée pédestre, en Trail, à VTT, quelques 9 parcours du Pays de Lumbres font l'objet d'un défi à la portée de tous, petits et grands, sportifs et amateurs. **Si vous avez de la chance, la place pour les JO est garantie !** Comme Corinne Coevoet, de Quercamps, qui a découvert le premier objet de manière anecdotique sur le parcours Le Nordal à Acquin-Westbécourt. « Nous sommes un groupe d'anciennes collègues de magasins de chaussures audomarois qui viennent de fermer et gardons le lien en se retrouvant régulièrement. Nous avons une collègue qui habite Acquin-Westbécourt qui nous avait donné rendez-vous pour découvrir la grotte aux chauves-souris. C'est en s'arrêtant à la table de pique-nique pour s'installer et boire un café que j'ai découvert l'objet sans avoir connaissance du jeu. En rentrant chez moi j'ai regardé le détail sur le site internet de la CCPL et je me suis fait connaître, c'est vraiment le hasard ! »

Les gagnants se feront connaître auprès de la CCPL et seront ensuite recontactés pour la remise des places. Bravo à toutes et tous pour votre participation. Et surtout, ne boudez pas votre plaisir de poursuivre vos activités sportives et physiques sur le territoire. Les JO c'est toute l'année en Pays de Lumbres !

Retrouvez le règlement complet des Défis olympiques le sport c'est Grandeur Nature et les parcours sur notre site internet : cc-paysdelumbres.fr / rubrique Actualités

*A l'heure où ses pages partent en impression, seul un objet a été trouvé sur le sentier pédestre Le Nordal. Il reste encore 8 autres parcours à sillonner...



VIENS APPRENDRE À NAGER À L'AA PISCINE !

Stages intensifs

A chaque vacances scolaires

Leçons

Tout au long de l'année

La qualité du service public,
bienveillance et satisfaction assurée.

**Pour les enfants
dès 7 ans**



Plus d'infos : 03 21 39 61 24 - L'Aa Piscine - Avenue Bernard Chochoy - LUMBRES